

Extrait de Malt.

Miller de Milwaukee, cs 2 doz. 4.25 c-s
Miller de Milwaukee, Bri. 8 doz
.....16.20 Bri

Lager Beer

Millar's High Life, Baril 10
doz.15.50 Bri.

Porter Anglais de Guinness doz.

Johnson & Co. c/s 4 doz. Btles 3.10
Johnson & Co. 8 doz. ½ Btles.. 1.95
Johnson & Co. c/s 10 doz. Btles. 1.40

Bire Anglaise de Bass doz.

Johnson & Co. c/s 4 doz. Btles...
Johnson & Co. c/s 4 doz. ½ Btles 2.00
Johnson & Co. c-s 10 doz. ¼ Btles 1.35

Fruits et Légumes en Conserves
Marque "Victoria"

Poires 24 tins 2 lbs..1.50 doz.
Fraises 24 tins 2 lbs..1.80 "
Pommes 24 tins 3 lbs..1.00 "
Tomates 24 tins 3 lbs..1.20 "
Blé-d'Inde 24 tins 2 lbs..0.90 "

Poisson Marque "Victoria"

Saumon 48 Btes 1 lb. haute.. 2.25 doz.
Sardines c/s 100 ¼ Btes.... 9.50 c-s

Thé du Japon

Marque Victoria, c/s 90 lbs.... 30 lb.

Thés Noirs

Marque Victoria, tins de 30 & 50 lbs. 38
Marque Princess, tins de 20 & 50 lbs. 35

IMPERIAL TOBACCO COMPANY
OF CANADA, Limited

CIGARETTES	Le 1,000
Bouquet, 7s, boîte 350, par bte..	6.22
Calabash	11.50
Columbia, petits cigares.....	12.50
Dardanelles "Turques" bouts unis	13.00
Dardanelles "Turques", bouts en liège ou en argent.....	13.00
Derby's, bte de 660, par bte	\$4.30 7.15
Fatima 20s	10.75
Guinea Gold	8.50
Gloria 7s.	6.22
Gold Crest 20s	6.50
Hasan "Turques", bouts en liège ou en or	8.80
Mecca "Egyptiennes", bouts unis ou en or	8.80
Mogul "Egyptiennes", bouts unis ou en liège	12.75
Murad "Turques", bouts unis .	12.75



New Light, Petits cigares	8.80
Old Chum, bouts unis ou en or	8.50
Old Gold, 6s. bte de 600, la bte	\$4.10 6.83
Pall Mall, format ordinaire.....	19.50
Pall Mall, format royal	26.00
Players Navy Cut	8.70



Richmond Straight Cut, bte de 10	11.50
Richmond Straight Cut, bte de 20	11.00
Sweet Caporal	8.80
Sweet Sixteen 7s, bte de 700, la boîte	\$4.85 6.22
Sub Rosa, petits cigares	8.80
Cigarettes importées.	
Capstan, douce et medium	15.50
Capstan, bte de 10 avec porte- cigarettes	15.50
Soussa, importées du Caire, Egypte extra fine, No 25....	21.50
Soussa, extra fine, No. 30.....	24.50

"LA COMPAGNIE DE BOIS DE
CONSTRUCTION EUREKA,
LIMITEE."

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingt-neuvième jour de mars 1916, constituant en corporation MM. Charles Brodeur, notaire; Jules Mathieu, avocat et Conseil en loi du Roi; Arthur Jollivet, courtier; Joseph Moïse Loïsele, courtier, et Joseph Pesant, bourgeois, Montréal, dans les buts suivants:

Exercer dans toutes ses spécialités le commerce de bois de sciage, bois à pulpe, bois de charpente, bois de construction, bois à meubles, bois de chauffage, bois à charbon (Charcoal), et manufacturer, fabriquer, vendre, acheter et fabriquer, des bois de sciage, bois à pulpe, bois de charpente, billes, bois à meubles, bois à charbon (Charcoal) et bois de toutes sortes, et tous et aucun des articles qui en sont manufacturés en tout ou en partie;

Exercer dans toutes ses spécialités le commerce de compagnie de terrains et d'immeubles;

Acheter, louer, garder ou autrement acquérir, posséder et développer des terrains, de description quelconque et où qu'ils se trouvent, des permis de coupes de bois, de limites à bois et baux (claims), des concessions forestières, emplacements d'estacades, droits de flottage, pouvoirs hydrauliques, lots de grève et autres commodités, servitudes, droits et privilèges quelconques;

Acheter, louer ou autrement acquérir les biens, droits, franchises ou privilèges de toutes personnes, sociétés ou corporations possédant des concessions de coupes de bois, terres à bois ou des coupes de bois et les détenir, vendre, échanger, louer, ou autrement

en disposer selon les circonstances et besoins de la compagnie;

Construire, acheter, louer ou autrement acquérir et exploiter, contrôler ou gérer et disposer par vente, échange ou autrement, moulins à pulpe et à papier, des manufactures pour la préparation du bois de charpente, bois de construction et bois à meubles, manufactures de portes et châssis, de lattes et bardeaux et de tous autres articles quelconques susceptibles d'être manufacturés dans ou avec le bois, ou les déchets du bois et de la pulpe provenant de l'industrie de la compagnie; ateliers de construction, pour machines, manufactures, usines, matériel et accessoires nécessaires à l'exploitation de toutes descriptions de concessions forestières, limites à bois, coupes de bois ou terre à bois, tels que, la coupe, le transport, le manement, la fabrication et l'achèvement, de billes et bois de sciage, bois de charpente, bois de construction, bois à meubles, bois de chauffage, bois à charbon, et de fabrication provenant du bois, des déchets du bois ou de la pulpe, et tous produits forestiers seuls ou combinés avec d'autres matériaux ou produits quelconques, secondaire du bois ou autres;

Construire, acheter, louer ou autrement acquérir, posséder et tenir, exploiter, contrôler ou gérer, (1) des entrepôts, magasins, boutiques, hangars, cours, bureaux et établissements commerciaux, dans le but de faire le trafic généralement, en gros et en détail, de toutes marchandises et produits de la compagnie et aussi hôtels, pensions, restaurants, salles, clubs, maisons pour ouvriers, logements, camps et constructions de toutes descriptions, pour aider à l'accomplissement des affaires de la compagnie, ou pour louer ou accommoder ces ouvriers, employés ou autres personnes; (2) des usines et des raffineries pour la fabrication de tou-

tes sortes de produits chimiques quels qu'ils soient, manufacturés, distillés ou produits autrement avec les déchets des industries de la compagnie ou de la sève mêmes des arbres, tel que sirop et sucre d'érables ou tous autres produits de même nature et les vendre et en disposer de quelque manière que ce soit;

Construire, louer ou autrement posséder, et, équiper (1) des remorqueurs, bateaux, barges ou embarcations de toutes sortes, et faire la navigation dans le but de déplacer ou de transporter les produits de la compagnie, ses employés ou toutes autres personnes, et, à cette fin, bâtir des quais, docks, jetées, bassins de radoub et usines nécessaires à l'amélioration de la navigation et aussi à la construction des remorqueurs, bateaux et embarcations de toutes sortes, matériel et accessoires pour le manement du trafic sous toutes ses formes; (2) bassins, écluses, aqueducs, canaux, glissoirs, drains, couloirs, ponts, chemins de halage, chemins de fer forestiers sur les terrains possédés ou contrôlés par la compagnie, et tous autres usines, accessoires et matériel en rapport avec ce qui précède; (3) bâtisses pour la fabrication du pouvoir, outillage, machines, matériel et usines pour la production, distribution et utilisation du pouvoir sous toutes ses formes, pour fins d'éclairage, de chauffage, ou autres, pour l'usage de la compagnie, à cette fin, utiliser et développer des cours d'eau et des forces hydrauliques pour le flottage et l'emmagasinement du bois, la production de la force électrique, employer cette électricité pour l'exploitation des scieries, manufactures et ateliers de la compagnie, ou toutes autres corporations ou personnes, pourvu que la vente, distribution, transmission de pouvoir ou énergie électrique, hydraulique ou autres au delà des terrains de la compagnie, se